

Publié par : juridique  
Date de dépôt : 17/04/2026  
Date de retrait : 17/06/2026



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**Séance du 14 Avril 2026  
à 18h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

**PRESENTS :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHER, JOËL BOUC.

**POUVOIRS :** DAVID FERNANDEZ A DAVID THUILLIER, JEAN-CLAUDE CHIARINI A FRANCOISE WELLER, CHARLOTTE GALMICHE A MARIE SEDANO

**Délibération n°**

**N° D2026-54**

**Objet**

**AGENCE D'URBANISME DU PAYS D'AIX-DURANCE (AUPA) - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

**Exposé des motifs :**

Comme les autres agences d'urbanisme de France, et conformément à la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance (AUPA), association loi 1901, apporte une aide stratégique à la décision en matière d'urbanisme et veille à la cohérence des politiques publiques pour tendre vers un aménagement plus harmonieux des territoires.

En sa qualité d'adhérente, la Commune de Venelles dispose de la possibilité d'être représentée par un délégué du conseil municipal, appelé à siéger au sein de l'assemblée générale de cette association.

Consécutivement au renouvellement du conseil municipal de Venelles suite à l'élection municipale du 15 mars 2026, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant suppléant ces fonctions.

Il est précisé que les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT permettent aux conseillers municipaux, en matière de désignation de représentants choisis en leur sein, de recourir à un vote au scrutin public pour peu qu'ils en décident à

l'unanimité et qu'aucune disposition légale ou réglementaire n'impose le vote à bulletins secrets.

Dans le cas d'espèce, aucune disposition de ce type ne prescrivant de vote à bulletins secrets, il est donc proposé aux membres du conseil de procéder à cette désignation par vote public.

**Visas :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33 ;

Vu les statuts de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance (AUPA) ;

Vu la proposition de candidature faite par M. le Maire ;

**Le Conseil Municipal décide :**

- **DE PROCÉDER** à la désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance (AUPA) au scrutin public ;

**A L'UNANIMITE**

- **DE DESIGNER** Mme Marie SEDANO, comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance (AUPA).

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX EXPRIMÉES**

**27 VOIX POUR :** ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, DAVID FERNANDEZ, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE IACOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JEAN-CLAUDE CHIARINI, CHARLOTTE GALMICHE, STEPHANE POULAIN.

**02 ABSTENTIONS :** ANNIE MOUTHIER, JOËL BOUC

Le Maire de Venelles,

**Arnaud MERCIER**



Certifié affiché du .....	au .....	Le directeur général des services, <i>[Signature]</i> Philippe SANMARTIN
---------------------------	----------	--

Accusé de réception en préfecture  
013-211301130-20260414-DM2026\_0054-DE  
Date de réception préfecture : 17/04/2026